



FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES POUR MAYOTTE

Réf.
119

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer, Maden Le Crom, Anis Chakib	Mayotte (France)	55	65 830	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Mars 2017	Juin 2017	CIRAD	virginie.veau@agriculture.gouv.fr Tel : +33 2 69 61 89 40

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>L'étude consistait à évaluer sept Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) prévues dans le Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 de Mayotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ AGROFORESTERIE : Maintien de la culture traditionnelle en jardin mahorais, en déclin du fait de la pression foncière qui entraîne sa conversion en monocultures de banane et manioc ; □ RIPISYLVE ET HAIE : Maintien des haies et ripisylves régulant les débits et l'érosion, mais souvent mises en culture ; □ PLANTE DE COUVERTURE : Maintien d'une couverture du sol permanente pour lutter contre l'érosion et restaurer la fertilité (à l'inverse des monocultures de manioc et banane) ; □ AMENAGEMENT ANTI-EROSIF : Maintien des aménagements antiérosifs (murets de pierre, andains de déchets végétaux, fascines végétales, plantes à enracinement profond, etc.) ; □ PATURAGE EXTENSIF : Maintien des ouvertures de milieux pour l'élevage extensif sur prairies humides, afin de concilier production et préservation de services écosystémiques ; □ POLYCULTURE ARBOREE : Maintien du jardin mahorais permettant une production toute l'année et une couverture permanente, menacé par la pression foncière et le remplacement par des monocultures de manioc et banane ; □ PRAIRIE PERMANENTE : Maintien des ouvertures de milieux en prairies permanentes, afin de concilier production et préservation de services écosystémiques. 	<p>Les sept MAEC ont été analysées, afin de répondre à quatre questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Efficacité pour répondre aux enjeux agro-environnementaux ; □ Adéquation avec les pratiques locales ; □ Potentiel de contractualisation ; □ Conditions d'admissibilité. <p>Les analyses se sont basées sur une revue bibliographique très fouillée concernant les enjeux agricoles et environnementaux de Mayotte, ainsi que des enquêtes de terrain auprès de 40 exploitants agricoles.</p> <p>Ces enquêtes de terrain comprenaient : visite de toutes les parcelles, délimitation du parcellaire au GPS, inventaire exhaustif des productions agro-sylvo-pastorales en place, entretien long concernant la gestion de l'exploitation (objectifs, facteurs de production disponibles, itinéraires techniques pratiqués, compte de résultat simplifié, prise en compte des enjeux environnementaux, etc.)</p> <p>Les analyses ont permis de faire des propositions opérationnelles au Ministère de l'agriculture concernant le déploiement des MAEC. Il a ainsi été proposé de</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Renforcer les MAEC les plus prometteuses (efficaces au niveau environnemental, socialement acceptables et adaptées, avec un fort potentiel de contractualisation) ; □ Modifier certaines MAEC ; □ Abandonner certaines MAEC, trop éloignées des réalités vécues par les producteurs et avec un potentiel de contractualisation marginal.